



## **ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 juin 2018, a adopté le règlement suivant :**

**18-002-3      Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)  
(18-002)**

L'objet consiste à modifier l'article 53 par l'ajout des tarifs pour 4 activités offertes par Espace pour la vie.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Fait à Montréal, le 20 juin 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat